



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL : séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BERTUCCI Sandrine, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BARRE Sylvie, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian (arrivée à 20h28), MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MAUSSERT Karine pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice.

Absents : CHALAYE Franck, MINGORANCE Anita

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

JURES D'ASSISES – ANNEE 2025

Il convient d'établir pour l'année 2025, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

L'arrêté préfectoral du 31 janvier 2024 fixe à 2 le nombre de jurés appelés à constituer la liste annuelle du jury criminel pour la commune de Mercurol-Veaunes (400 pour le Département).

Conformément à la demande de la Préfecture, il a été procédé au tirage au sort de 6 personnes soit le triple du nombre fixé dans l'arrêté.

ENEDIS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE SERVITUDES

Dans le cadre de la construction de la ligne électrique « raccordement HTA IRVE » ENEDIS services va procéder à l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain ainsi que la pose d'un poste énergie électrique sur la parcelle cadastrée ZR 3 (le Moulin Sud) appartenant à la commune.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'une poste et une convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS.

ADN – CONVENTION DE DROIT D’USAGE

Ardèche Drôme Numérique (ADN) construit un vaste réseau de fibre optique. Les études préalables au déploiement ont permis de définir que ce réseau passera en partie sur la parcelle cadastrée A 322 (salle des fêtes de Veauves).

Le Conseil autorise à l’unanimité M. le Maire à signer la convention d’autorisation d’accès liée à l’utilisation d’une servitude ou d’un droit de passage existant pour le passage d’un câble de fibre optique avec ADN.

CNR – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D’AFFECTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

La convention de superposition d’affectation relative au maintien d’une boucle découverte Viarhônga signée en juin 2016 est arrivée à expiration le 31 décembre 2023.

La CNR ayant délivré de nombreux titres d’occupation du domaine dont la date d’échéance est fixée en 2023, le volume de convention à renouveler est trop important. La CNR propose donc la signature d’un avenant à la convention initiale afin de prolonger la date de celle-ci.

Le Conseil approuve à l’unanimité l’avenant n°1 à la convention de superposition d’affectation sur le domaine public concédé à la CNR.

INSTALLATION D’UN POTEAU INCENDIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT (DETR)

Une borne défense incendie est installée avenue du Vercors par les Eaux de la Veauves pour protéger cette zone composée de commerces et d’habitations. Le coût pour la commune est de 24 920 € HT.

Le conseil décide à l’unanimité de solliciter une aide de l’Etat aussi élevée que possible au titre de la DETR (Dotation d’équipement des territoires ruraux).

PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE

Plusieurs agents peuvent bénéficier d’un avancement de grade. Le Conseil décide à l’unanimité l’ouverture des postes suivants :

- 1 poste d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024
- 1 poste d’agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024
- 2 postes d’agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} mai 2024

Les postes précédemment occupés seront fermés après les nominations dans les nouveaux grades.

PERSONNEL – CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL AVEC LE CDG 26

La commune adhère au service « Assistance retraite » proposé par le CDG 26. La convention 2020-2022 est arrivée à son terme.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l’avenant n°3 prorogeant la convention jusqu’à la signature de la nouvelle convention partenariale de la CNRACL.

CONSTRUCTION DE LA HALLE BOULISTE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ LOT 7

Le conseil en séance du 22 janvier 2024 a attribué les marchés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 afin de démarrer les travaux de la halle bouliste.

La commune a relancé une consultation uniquement pour le lot 7 « cloisons, plafonds, peinture » déclaré non conforme lors de la première consultation.

Le rapport d’analyse des offres, établi par l’architecte M. Florent PATOIS, selon les critères définis dans le règlement de consultation (60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix), fait apparaître le bon rapport qualité-prix de l’offre suivante :

	Lots	Entreprises	Montant HT
7	Cloisons, plafonds, peinture	SARL THOMASSET	39 706,59 €

Le Conseil décide, avec 25 voix pour et 1 abstention (Nicolas DAUJAN) d’attribuer le marché pour le lot 7 à l’entreprise THOMASSET.

TARIFS REGIE DE RECETTES – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs des salles ainsi qu'il suit :

Location de la salle communale de Veaunes :

	Période Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Période Hiver avec chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Particuliers et entreprises domiciliés sur la commune	350 €	450 €
Associations communales	Gratuit 2 fois par an	
	350 €	450 €
Réveillon de la Saint-Sylvestre (Chauffage compris)		650 €

Location de la salle Hévéa (ancienne cantine)

	Période Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Période Hiver avec chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Particuliers et associations domiciliés sur la commune	250 €	300 €
Réveillon de la Saint-Sylvestre		350 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

Soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, la collectivité a pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour la pratique de leurs activités que ce soit par le biais de prêt de salles et/ou de versement de subvention de fonctionnement.

Le Conseil décide à l'unanimité le versement des subventions aux associations comme il suit :

A.C.C.A. Mercurol	150,00 €	Farandole	350,00 €
A.C.C.A. Veaunes	150,00 €	Foot Chanos-Curson Mercurol	400,00 €
Amicale Boules	150,00 €	Foyer Rural	450,00 €
Amicale Pompiers	150,00 €	Grappe Dorée	150,00 €
Amis de la Tour	250,00 €	Mercurol Veaunes Animation	150,00 €
Basket Club Mercurol-Chanos-Curson	1 000,00 €	Télégraphe de Veaunes	150,00 €
Cabaret de septembre	600,00 €		

Une subvention exceptionnelle est également attribuée au Foyer Rural d'un montant de 750 € pour l'acquisition de tatamis et il est rappelé la subvention exceptionnelle attribuée à l'association Basket Club Mercurol-Chanos-Curson d'un montant de 8 000 € pour l'acquisition d'un écran LED pour le gymnase de l'Hermitage (délibération n°04/2024).

PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTE DE GESTION 2023

Les comptes administratifs 2023 des budgets Commune, Multiservices ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- excédent de fonctionnement 664 849,23 €
- excédent d'investissement 329 938,57 €

BUDGET MULTISERVICES :

- excédent de fonctionnement 12 616,78 €
- excédent d'investissement 8 075,19 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation 2023 ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Solde disponible, affecté comme suit :	664 849,23 €
- section d'investissement (compte 1068).....	500 000,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002)....	164 849,23 €

BUDGET MULTISERVICES

Solde disponible, affecté comme suit :	12 616,78 €
- section d'investissement (compte 1068).....	0,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002)....	12 616,78 €

TAXES D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Les services fiscaux ont transmis l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux votés en 2023 pour l'année 2024 :

	Année 2024
TAXE FONCIERE BATIE	23,88 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	44,26 %
TAXE D'HABITATION	5,84 %

BUDGETS PRIMITIFS 2024

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2024 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes)

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de fonctionnement :..... 2 257 705,42 €
- Section d'investissement :..... 2 005 816,49 €

BUDGET MULTISERVICES :

- Section de fonctionnement :..... 23 030,08 €
- Section d'investissement :..... 23 137,41 €

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30